

CSSCT établissement Services Techniques / Ateliers Centraux / Horticulture (STACH)

Procès-verbal de la réunion CSSCT du 5 Juin 2025

Membres légaux

Président	Présent (arrivé à 09H15)
Vice-Président	Présent (arrivé à 11H32)
Membre	Présent
Membre	Présent
Membre	Présente

Membres experts

	Présente (Visio)
Vice-Adjoint	Présent
	Présent
	Présent
	Absent
	Présent
	Présent
	Absent

Membres de droit

Président
Présents
Présent
Présente
Absent
Absent

présentant

Présente
nt
nt
nt
Absent

Invités

Procès-Verbal rédigé par

, Secrétaire adjoint de la CSSCT
de la CSSCT

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 07/03/2025 (*) (page 3)**
- 2. Suivi des actions HST (*) (Page 3)**
- 3. Examen des statistiques des accidents du travail du 1^{er} trimestre civil 2025 (*) (Page 4)**
- 4. Focus sur les accidents de trajet du 1^{er} trimestre 2025 (*) (Page 5)**
- 5. Point de suivi relatif à l'AT du 09/04/2025 / double électrification et récapitulatif concernant sur les équipements de cuisine au sein des hôtels (*) (Page 14)**
- 6. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement (*) (Page 7)**
- 7. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis motivé, du projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste de travail (*) (Page 8)**
- 8. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement (*) (Page 5)**
- 9. Bilan annuel sur la situation des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement (*) (Page 5)**
- 10. Point d'information sur la prévention des RPS (*) (Page 8)**
- 11. Présentation des consignes en cas de travail extérieur et par fortes chaleurs (*) (Page 8)**
- 12. Présentation aux membres de la CSSCT des résultats des VLEP réalisées sur l'établissement (*) (Page 13)**
- 13. Point de suivi du projet 1001 Pattes (*) (Page 10)**
- 14. Point sur l'état d'avancement du processus d'habilitation électrique / Tenues Arc Flash (*) (Page 14)**
- 15. Point sur l'état d'avancement du processus « Amiante » / fiche d'exposition (*) (Page 15)**
- 16. Présentation courrier de pré-injonction Steam Train (*) (Page 10)**
- 17. Point d'étape sur l'utilisation du Buggy de la maintenance team Train (*) (Page 9)**
- 18. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis motivé, du projet relatif à la mise en place d'une nouvelle machine Horticulture : paintball (*) (Page 15)**

Contenu des échanges

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 07/03/2025 (*) (page 3)

Approbation du procès-verbal de la réunion CSSCT du 7 Mars 2025

NOMBRE DE VOTANT	
POUR :	
CONTRE :	0
ABSTENTION :	4

Procès-verbal approuvé à la majorité des membres présents.

Arrivé du Secrétaire à 09h15.

Sujets divers :

te le fait qu'il est problématique de faire des soudures par rapport aux formations et aux restrictions de l'entreprise.

Le chef d'établissement précise que le volume de l'atelier door shop n'est pas adapté pour la soudure. Il explique que dans le projet 1001 pattes ces paramètres seront pris en com e qu'on ne peut pas souder à moins de 8 mètres d'un bâtiment. Le chef d'établissement prend le point.

2. Suivi des actions HST (*) (Page 3)

e les passages piétons au niveau du bâtiment Dreams.

e qu'il n'y a pas de passages piétons pour aller du bâtiment Meeko vers le parc.

Le chef d'établissement rappelle qu'il y a un passage piéton situé après la future guérite de contrôle des sacs du parking Rust'Z

suit en parlant des fiches de stockage de produits pour l'équipe dmt et précise que dans le projet de réaménagement des bâtiment « 1001 PATTES » il y aura une zone de stockage. En attendant la fin des travaux, une zone provisoire a été créé à doc control.

Point sur les fiches CSSCT

vail pour sustaining. Les besoins ont été pris en compte dans le projet 1001 pattes. fera un point lors de la cssct Ordinaire de septembre 2025.

MS insuffisantes pour se repérer dans le bâtiment Affichage en cours.

rection situés en Open Space.

Le chef d'établissement précise qu'il y a une étude en cours pour isoler les assistantes au bâtiment de La Marina. Nous sommes en attente de l'autorisation du service D & D. Le Métrage a été fait au mois de mai.

Arri

anch remplie en permanence depuis plusieurs mois.
Une pompe a été re émise qu'il faudrait trouver une solution pour bien nettoyer et bien ventiler.

3. Examen des statistiques des accidents du travail du 1^{er} trimestre civil 2025 (*)

Il y a eu 40 accidents sur le trimestre précédent.
Il y a eu 28 accidents déclarés et 12 accidents sans arrêts. 1/3 concernent les gestes et postures.
Il y a en a avec des risques plus classiques de chute de plein pied et de trajet.

Le Secrétaire exprime son mécontentement car il a été prévenu tardivement pour l'accident du technicien audio.

Laura Le Peron précise que le chef d'établissement remplaçant ne connaissait pas les process.

de de bien informer les chefs d'établissement lors de remplacement d'autre chef d'établissement.

de les feuilles d'accidents de travail.

Demande égale r que l'envoi des AT soit fait plus rapidement et demande si les membres doivent être avertis ?

Le chef d'établissement propose de prévenir tous les membres lors des AT et prend le point.

4. Focus sur les accidents de trajet du 1^{er} trimestre 2025 (*)

Pas de remarques

8. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement (*)

Présentation par Laura Le Peron

Il y a eu un recrutement de stagiaire entre avril et juin au poste de tapissier.

nde si les stagiaires rentrent dans le calcul AGPI

Laura Le Peron répond que non et que cela dépend de la durée du stage.

9. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement (*)

Laura Le Peron nous présente le point sur la mission handicap.

Il y a 126 salariés déclarés contre 116 en 2024.
L'ancienneté à Disney des salariés est de 20,4 ANS avec une majorité d'homme (75%) Il y a 98,41% de CDI.
Voir tableau ci-dessous :

Mission Handicap - Bilan de l'accord UES

31/12/2024

Liste des principaux emplois

Emploi	Effectif TH	Dont CDI	Dont CDD	Part dans l'effectif total TH
CONDUCTEUR(TRICE) TRANSP EN COMMUN	7	7	0	0,7%
TECHNICIEN(NE) METHODES	6	6	0	0,6%
TECHNICIEN(NE) MAINTENANCE	6	6	0	0,6%
PEINTRE BATIMENT	6	6	0	0,6%
TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE HOTEL	5	5	0	0,5%
CHEF EQUIPE MAINTENANCE EXPERIMENTE(E)	5	5	0	0,5%
TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR DE PREVENTION	4	4	0	0,4%
TECHNICIEN(NE) DE CONDUITES INSTALLATION	4	4	0	0,4%
PEINTRE AU PISTOLET	4	4	0	0,4%
MECANICIEN(NE) MAINTENANCE ATTRACTIONS	4	4	0	0,4%
ELECTRO-TECHNICIEN(NE)	4	4	0	0,4%
AGENT DES SERVICES GENERAUX	4	4	0	0,4%
MENUISIER(E) ATELIER ET POSE	3	3	0	0,3%
COORDINATEUR(TRICE) DE PROJET	3	3	0	0,3%
ASSISTANT(E) DE DEPARTEMENT CONFIRME(E)	3	3	0	0,3%



Confidential | The Walt Disney Company | HR Insights & Decision Science | Not for Distribution

ande à quoi correspond le chiffre 20 origine du handicap dans le tableau (voir dessous)

Mission Handicap - Bilan de l'accord UES

31/12/2024

Répartition par établissement

Etab. CSSCT	Lib. Etab.	Effectif TH	Taux d'emploi
BI	Services Techniques/Ateliers Centraux/Horticulture	126	6,50%
Grand Total		126	6,50%

Origine du Handicap	
Accident du travail	
Maladie	
Maladie professionnelle	2
Naissance	8
Grand Total	126

Laura Le Peron précise qu'il y a des handicaps qu'on ne voit pas et le salarié ne prévient que son supérieur. Il n'y a pas d'obligation de prévenir les collègues de travail. Précision que certains salariés ne veulent pas déclarer leur handicap.

Présentation des départs de salariés avec le tableau.

Grand Total	1	11	1	13
-------------	---	----	---	----

69,23%

Répartition par motif de départ

Focus CDI



Type de Rupture:
 - Rupture conventionnelle
 - Licenciement pour faute grave
 - Licenciement cause réelle et sérieuse
 - Départ retraite à l'initiative du salarié
 - Démission
 - Autres (déces...)

Focus CDD/STAGE



Type de Rupture:
 - Fin CDD/saisonniers-stages



*Nb de contrats : plusieurs contrats peuvent avoir été effectués par CM. Sont considérés tous les CM ayant eu une reconnaissance au cours de l'année civile.

Il n'y a pas d'impact sur les travailleurs handicapés.

6. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement (*)

présente son document.

Il y a 9 dossiers en cours.

-2 salariés en absence

-2 salariés en dispense d'activité

-5 salariés en atma

et que les missions atma ne sont pas des mesures de reclassement et ne répondent pas à l'obligation de reclassement qui s'impose à l'entreprise.

Il demande que les atma soient transformés en cdd et disposent d'un avenant à leur contrat de travail.

et que c'est une histoire de budget.

demande à avoir le pourcentage d'atma qui a débouché sur des reclassements définitifs ces 5 dernières années.

présenter des chiffres avec les départs et les transformations des Atma au prochain CSSCT

car même que les salariés atma ont du mal à déboucher sur des postes fixes. Les atma sont déplacés et n'ont pas de stabilité.

Le chef d'établissement précise que l'objectif est que la personne trouve un équilibre et un job qui lui convienne. Ce n'est pas simple pour les atma au début.

et que la mission atma est faite pour garder les salariés et essayer de les reclasser.

7. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis motivé, du projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste de travail (*)

Présentation

Poi

constat que les missions ATMA dans ce dossier ont été nombreuses et que certains managers s'en servent de « bouche trou » pour combler les manques d'effectifs.

ise que Sylvie a un parcours depuis plus de 10 ans avec des difficultés. Au final elle a trouvé un poste à Horticulture qui lui plaît.

Le chef d'établissement confirme que le fait de changer permet de tester et éventuellement trouver le poste qui lui plaît.

ux atma de reconversion quand on suit un salarié.

re qu'on a des salariés en attente de reclassement.

Les membres du cme ont les coordonnées des atma pour faire les suivis et les aider.

NOMBRE DE VOTANT	
POUR :	
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Avis favorable à l'humanité des votants.

10. Point d'information sur la prévention des RPS (*)

Présentation par Laura Le Peron

Laura Le Peron doit voir pourquoi Maintenance base est affecté sous la directi e document de présentation. Il semble que ce soit une erreur dans le document.

11. Présentation des consignes en cas de travail extérieur et par fortes chaleur (*)

Présentation par

Le memo n'a pas été modifié depuis l'année dernière.

ue le décret qui doit être mis en application pour le 1^{er} Juillet concernant le travail lié aux conditions climatiques.

nd que le service médical travaille dessus pour intégrer les nouvelles mesures.

Décret en Conseil d'État n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la forte chaleur.

de que le memo soit révisé en fonction du décret. Il demande également qu'une liste exhaustive des taches qui seraient potentiellement amené à stopper en cas de canicule, comme le prévoit le décret, soit établie et communiqué à la CSSCT de l'établissement.

Le chef d'établissement rappelle que tout le management est attentif aux conditions de travail.

nde que l'eau soit fournie ainsi que les epi pour l'été.

ande ou on en est sur les gilets chauffants et rafraichissants.

Les gilets rafraichissants sont validés suite à des tests chez spectacle.

nde s'il peut d'ores et déjà commander des gilets chauffants et des gilets rafraichissants.

Le chef d'établissement explique que les gilets chauffants sont lourds à porter d'après les retours des équipes et il souhaiterait mettre les gilets chauffant en collectif via costuming. Le gilet serait affecté à des personnes qui travaillent un certain temp dehors.

Il y a des remontées d'informations sur la qualité qui ne semble pas à la hauteur des attentes.

are que la qualité et le poids des batteries a été revue en mieux.

Le chef d'établissement déclare que pour le service Horticulture qui travaille toute la nuit, c'est valable. Il faut également travailler sur les tenues grand froid.

Arri 2

17. Point d'étape sur l'utilisation du Buggy de la maintenance team Train (*)

Présentatio

Le Buggy est en fonctionnement.

Il reste le mop à finaliser, il est en relecture.

Tout le personnel de steam train est formé pour l'utiliser.

Il n'y a pas le doute que l'achat soit bien justifié et sur le sérieux de l'étude d'utilité qui aurait été faite. D'après le retour qu'il a de la part des techniciens cet outils ne leur sert pas à grand-chose et seul l'encadrement semble l'utiliser.

La draisine n'est plus utilisée aujourd'hui.

Il y a un contrat avec l'entreprise Polaris pour l'entretien du quad.

Les dépannages seront réalisés par le garage auto en dehors des rails et par les cmos (pompiers internes) sur les rails.

16. Présentation courrier de pré-injonction Steam Train (*)

Présentatio

Il y a des points d'amélioration qui sont à l'étude (préchauffage électrique, capteurs de positionnement des locomotives, redesign des hottes...)

Le chef d'établissement explique qu' son courrier ne tiens pas compte de tous les aménagements et modifications qui ont déjà été faites par le passé. Ce dernier reviendra le 29 Juin pour vérifier la rehausse d'une cheminée qui sera faite pour l'occasion en prototype avec enregistrement des vlep par un organisme mandaté par la CRAMIF.

Wdi ont validé le fait de rehausser les cheminées. Si le test est concluant on étendra et si pas concluant on refera une étude.

Le chef d'établissement nous informe que l'aspiration des hottes est 30 fois supérieure aux normes demandées.

Demande pour modifier le type de carburant des locomotives pour limiter l'impact sur l'environnement.

nde que les salariés soient bien en sécurité.

Le chef d'établissement déclare que les motorisations sont révisées et que la maintenance est bien réalisée.

Le chef d'établissement demande qu'une présentation des tests du 29 Juin 2025 soit faite au prochain cssct avec la présentation également du visuel de la future passerelle.

ande ce qu'il va être fait pour le remplissage des tanks.

L'opérateur ne montera plus sur le tendeur et aura une visu d'en bas et montera sur la passerelle.

ande s'il y a une dépollution des ballasts planifiée et si les niveaux du rail sont vérifiés. Il rappelle que ce sont des mesures prises en CHSCT il y a quelques années suite à des accidents graves qui s'étaient produits.

confirme qu'il y a bien des jauges de vérification sur les attelages pour vérifier au quotidien les niveaux du rail mais que le ballast n'est pas nettoyé.

Pause à 12h05 Reprise à 13h20

12. Point de suivi du projet 1001 Pattes (*)

Présentati [REDACTED] jet 1001 Pattes.

L'avancement du projet est dans les temps.

Les équipes sont contactées régulièrem [REDACTED] bien prendre les desideratas de tout le monde. Il nous demande qu'on lui remonte l'info si des équipes ne se sentent pas écoutées. Le but est de créer le besoin le plus adapté.

Présentation du planning

Une réunion est prévue le 10 juin av [REDACTED] les dossiers machines avant de lancer les appels d'offres qui sont prévus fin Juin.

Un chef de projet de PIEI est chargé de l'étude pour les parkings de 1001 PATTES

Une « news letter » va sortir après les réunions cssct pour annoncer les avancements et les infos du projet 1001 Pattes.

Concernant les puits de lumière on passe sur des fenêtres de toit inclinées qui sont moins salissants. Explication des phasages pour les travaux avec extension en premier.

[REDACTED] ue qu'un Max de lumière est prévu dans le projet. Chaque atelier a donné leurs besoins dans des fiches.

Le bardage extérieur sera protégé en partie basse contre les chocs.

[REDACTED] te le fait que le bâtiment geppetto doit être remonté par rapport aux plans.

[REDACTED] d que le bâtiment va être remonté pour rentrer les pièces volumineuses.

[REDACTED] demande si des stores seront sur les vitrages.

[REDACTED] d qu'il y aura de quoi occulter les vitrages.

[REDACTED] nquiet sur les portes vitrées et le risque de casse.

[REDACTED] d que dans le projet il y aura moins de déplacement par l'extérieur et donc moins de besoin d'ouvrir les grandes portes.

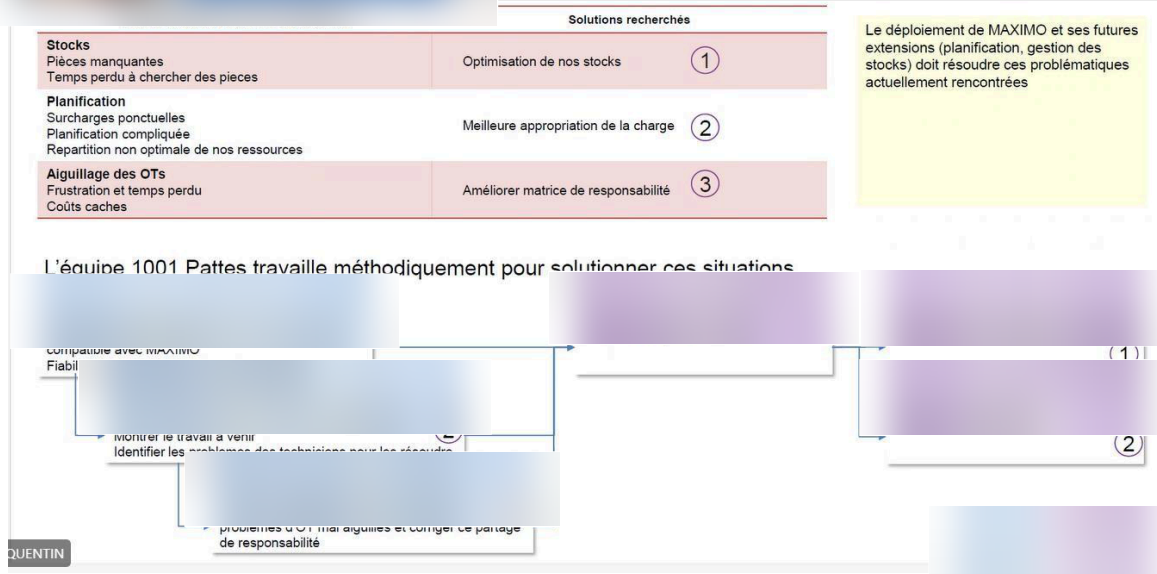
[REDACTED] nde si les puits de lumières sont bien adaptés au besoin. Réponse que les études ont été faite pour mais qu'ils vont être vérifié.

[REDACTED] nde pourquoi pas raser le bâtiment.

[REDACTED] que que pour cela il faudrait arrêter l'activité et qu'on ne peut pas.

Maximo va être mis en place à central shop prochainement. L'objectif est de travailler sur les stocks, l'orientation des ot...)

Préparer le déploiement de MAXIMO à Central Shops



Des ateliers collaboratifs sont réalisés pour arriver à trouver les solutions et avoir le meilleur retour pour la mise en place de maximo....

Interventi [redacted] ous présenter Maximo et le déploiement vers les services bâtiment and theming

Sap pm va disparaître et va être transféré vers maximo. Il va y avoir un déploiement métiers par métiers. Maximo va commencer sur le cycling de phantom pour avoir un max d'infos pour sortir les vl....

Modification pour le suivi des équipements et des pièces.

[redacted] nde comment va être mis en place maximo et sur quel critère et quel besoin sont faites les études.

[redacted] d qu'il y a un groupe de travail (société Argon) mandatée pour voir le volume de travail.

[redacted] se que certains salariés ont des mauvaises expériences avec maximo et sont en souffrance.

Le chef d'établissement précise que les débuts ont été difficile car s'était un nouvel outil et que maintenant c'est rentré dans l'ordre.

[redacted] le point pour le déploiement de maximo et va faire au mieux pour la mise en place à central shop.

[redacted] nde que la direction vienne avec les moyens et les ressources faire une présentation. Il demande également un état des lieux pour les places de parking car il y a des dégradations sur différents parkings.

[redacted] d le point et fait le maximum pour qu'il y ait le plus de places et il prend les besoins et contraintes.

Une étude est en cours et une présentation va nous être faite en CSSCT sur les parkings.

[redacted] que que les parkings sont importants il ne faut pas le prendre à la légère.

de si le flux d'air (VMC) sera remplacé et comment vont être organisés les cyclings pendant les travaux.

d que tout va être revus et bien calculé et que les opérations de cycling ne seront pas perturbées car les travaux vont être réalisés phase par phase.

demande si les cheminements piétons seront matérialisés et délimités physiquement pour éviter de se retrouver en face d'un chariot en mouvement sans protections.

d que les cheminements piétons seront délimités par des poteaux ou murs.

nte le point sur les effectifs et avoir le nombre avant et après.

e tablea aire une présentation.

nde si l'augmentation de l'effectifs projeté à 120 personnes concerne tout l'établissement ?

Le chef d'établissement répond que oui 120 pour tout l'établissement.

informe que son bureau est ouvert si on veut passer des infos.

12. Présentation aux membres de la CSSCT des résultats des VLEP réalisées sur l'établissement (*)

Présen

présente les Vlep sur steam train et nous informe qu'elles sont bonnes. Les tests ont eu lieu sur une journée de 5h00 à 22h00.

nde pourquoi dans le tableau il n'y a pas les valeurs de référence.

Vlep faites par l'apave. L'appareil a été posé sur les techniciens de maintenance sur la journée. La température des VLEP était entre 16 et 17 degrés.

Concernant les poussières de bois, au bout de 2 heures la valeur était dépassée avec les epi sans epc. La consigne a été passée de démarrer les epc à chaque utilisation. Un memo est passé pour que tous les salariés utilisent les epc.

Après chaque vlep dépassée il y a 9 vlep qui suivent (Process)

lle qu'un meo n'est pas une mesure de prévention et demande que l'on s'assure que les appareils sont bien asservis aux aspirateurs régulièrement.

5. Point de suivi relatif à l'AT du 09/04/2025 / double électrification et récapitulatif concernant sur les équipements de cuisine au sein des hôtels (*)

Présentati **uble accident d'électrification.**

Établissement food n'ont pas fait appel à un organisme de contrôle pour vérifier le Kart lors de sa réception. Ils ne l'ont pas fait car ils ne connaissent pas le process.

Maintenant les karts sortiront de cycling et seront obligatoirement contrôlés par un bureau de contrôle. Sur l'ensemble des chariots il y a eu une vérification initiale par un bureau de contrôle après l'accident.

Il est fait le constat qu'il y a beaucoup d'électrifications sur des équipements mobiles.

Un travail sur process pour éviter les électrifications est en cours. Il y a un plan d'action suite à d'éventuels accidents.

Ille que l'on peut mettre en place tous les contrôles possibles par des organismes agréés, cela n'empêchera pas les accidents liés à des manquements de maintenances préventives en raison du manque d'effectifs chroniques dans certains services, ou d'installations électriques mal conçues pour privilégier le confort visuel de nos visiteurs (prises électriques non accessibles dans des recoins de certains chariots ou meubles). Il ajoute que le fait d'externaliser l'activité ou de faire passer un bureau de contrôle ne dédouanera pas l'entreprise de ses responsabilités en cas d'accident.

Point sur les batteurs en cuisine et les électrifications

Les batteurs ont été consignés. Des tests n'ont pas fait apparaître que les batteurs étaient en défaut.

ise que les chariots pour les pancakes sont fragiles et il demande de mettre des installations fixes.

Création d'une « task force » elec

Il y aura 3 groupes de travail sur différentes actions.

ue qu'il y a un écart entre le terrain et le tableau présenté.

Les inscriptions en formation elec sont gérées par les teams leader ou les managers.

L'habilitation est validée par le directeur et ensuite le directeur envoi au manager qui envoi au team leader.

Demande du chef d'établissement pour avoir les prérequis médicaux pour envoyer les salariés en formation et les faire signer à la sortie de la formation.

Rediscutions sur le fait que les team leader n'ont pas accès aux habilitations.

Le chef d'établissement travaille dessus.

Les sensibilisations pour la GT1 seront en e learning

ligne le fait qu'il n'y a rien de mieux que le présentiel.

ue que les managers ou les teams leader peuvent sensibiliser les salariés. Qu'il y ait un minimum d'humain.

14. Point sur l'état d'avancement du process d'habilitation électrique/Tenues Arc Flash (*)

Présentati

20% des techniciens tmh des hôtels ne portent pas leur tenues arc flash. Il y a le nettoyage à prendre en charge et pas de prime d'habillement.

Le chef d'établissement a pris acte qu'il y a des plaintes des salariées sur les tenues. Il y a des remarques sur le nettoyage.

Pas de blouses autorisées sans le pantalon pour électricien.

Il a également été remonté que des pantalons sont en mauvais état et que les tenues ne sont pas bien portées.

[redacted] nde au Chef d'établissement le cahier des charges technique pour les tenues.

Le chef d'établissement souhaite que la tenue arc flash soit la seule dotation pour les personnels qui sont en contact avec les métiers de l'électricité. Il demande également qu'il y ait plusieurs tenues en tests pour faire un choix.

15. Point sur l'état d'avancement du process « Amiante » / fiche d'exposition (*)

Présentatio [redacted]

[redacted] se que certains salariés n'ont pas eu leur attestations amiante. C'est une obligation de l'employeur de donner l'attestation quand un salarié quitte l'entreprise. Il demande que tous les salariés en poste reçoivent leur FEA (fiche d'exposition à l'amiante) et que ceux qui sont parties de la société reçoivent leurs attestations

Le chef d'établissement précise que le process pour les salariés parties est en cours.

[redacted] que que des sessions d'information amiante ont été faites avec des distributions de FEA.

Le point sera réabordé à la prochaine réunion.

19. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis motivé, du projet relatif à la mise en place d'une nouvelle machine Horticulture : paintball

La présentation est réalisée [redacted]

[redacted] ue que suite à une recrudescence de chenilles processionnaires, il fallait améliorer les moyens de lutte contre ces chenilles processionnaires du pin, et tenter d'éviter l'exposition des cast members aux poils urticants, tout en limitant les troubles musculo squelettiques.

L'outil lanceur paintball envoyant des billes de phéromones a été identifié comme étant l'outil idéal. Il permettrait une nette réduction du nombre de chenilles, entraînant également une baisse du nombre de nids et le risque de procession et ainsi diminuerait les risques d'expositions des cast members et des guests.

[redacted] que que des billes de phéromones seraient pulvérisées aux mois de mai/juin sur les troncs de pins sur la partie la plus haute, afin que les papillons ne puissent pas se reproduire. Ces billes ne fonctionnent que sur les pins, pas sur les chênes.

Il est précisé que l'outil ne serait utilisé que par quatre personnes et rangé dans un coffre-fort sécurisé.

Les membres de la CSSCT s'interrogent sur les risques de ces billes si toutefois elles n'explosaient pas.

[redacted] nd que la bille explosera forcément. Il n'existe aucun risque pour les guest ou les cast members. De plus, la peau de la bille est biodégradable.

Les membres de la CSSCT demandent si cet exercice ne pourrait pas plutôt se faire par drone.

[redacted] que que l'utilisation des drones est bien trop complexe, car il y a de nombreuses autorisations et déclarations à faire.

Les membres de la CSSCT demandent si la charge de travail des équipes sera plus importante.

nd qu'au contraire, cela fera gagner du temps aux équipes, car installer les paniers autour des arbres, comme c'est fait aujourd'hui prend beaucoup de temps et en plus il y aura moins de chenilles suite à l'utilisation du lanceur paintball, ce qui réduira là encore la charge.

Les membres de la CSSCT demandent quel type d'équipement devra être porté pour utiliser cet outil.

ue que les EPI à porter seront des lunettes, des gants, ainsi qu'une combinaison.

Les membres de la CSSCT demandent si l'outil ne sera utilisé que deux fois par an.

ond qu'il sera utilisé pour tirer en mai et juin, mais qu'il pourra également être utilisé en dehors de ces deux mois, si besoin.

Les membres de la CSSCT se posent la question du traitement des billes périmées.

lique que ces billes seront valables plusieurs années, et si jamais, elles seront retraitées par le service Environnement.

En l'absence de nouvelles questions, le Président de la CSSCT sollicite les membres afin de connaître leur avis motivé sur ce projet.

Les membres de la CSSCT ont souhaité émettre l'avis suivant : (5 votants encore présents pour ce point).

NOMBRE DE VOTANT	
POUR :	
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Cet avis motivé sera transmis aux membres du CSE pour approbation

Avant de clore la séance, il est rappelé aux membres la prochaine Visite de « knock » le nouveau bâtiment de la maintenance ainsi que la prochaine réunion extraordinaire concernant les effectifs du secteur infra qui auront lieu le 18 JUIN 2025.

Fin de la séance : 16h30

Prochaine réunion CSSCT ordinaire, le 18 septembre 2025.